



Granby, 21 juin 2019

Steve Bernier
Pilote de la voiture
Modifié #25*

Objet : Évènement du 21 juin 2019 à l'Autodrome Granby.

Suite à votre épreuve finale du 21 juin 2019 en classe Modifié, sur la piste, vous avez provoqué de façon volontaire et préméditée un contact entre votre véhicule et celui d'un compétiteur. Vous n'êtes pas sans savoir que ce genre de comportement n'est aucunement toléré.

1.3 CODE DE CONDUITE

1.3.1 Tout pilote, propriétaire ou membre d'une équipe de course ou toute personne reconnue comme tel, à la responsabilité de se comporter de façon professionnelle envers son sport, la direction des Autodromes, officiels, commanditaires, spectateurs, compétiteurs, etc. Le non-respect de cette règle sur les réseaux sociaux ou publiquement pourrait entraîner la disqualification du pilote concernée et / ou sanctions sévères.

Le comité de la classe Modifié des Autodromes Drummond, Granby et RPM vous adresse la sanction suivante :

- Mise en probation aux Autodrome Drummond, Granby et RPM jusqu'au 21 juin 2020

Il y va de la sécurité de tous d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise et nous demandons votre collaboration pour que ces évènements ne se répètent pas.

Nous vous souhaitons une bonne continuité de saison 2019.

Salutations,

Comité de la classe Modifié des Autodromes Drummond, Granby et RPM.

